



Secrétariat

Distr.
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/1999/9
23 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMITÉ D'EXPERTS EN MATIÈRE DE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

(Seizième session, Genève, 5-16 juillet 1999,
point 5 d) de l'ordre du jour)

DIVERS PROJETS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE
SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Emballages

Marquage de dates sur les grands conteneurs pour vrac

Transmis par l'expert de l'Afrique du Sud

Aux termes de la prescription du paragraphe 6.5.2.1.1 d) du Règlement, la marque principale de chaque GRV prévu pour le transport de marchandises dangereuses doit porter les deux derniers chiffres du mois et de l'année de fabrication du GRV, par exemple 0298.

Or il existe actuellement trois façons différentes d'indiquer les dates :

- États-Unis : mois, jour, année
- Europe : jour, mois, année
- ISO : année, mois, jour

Les deux systèmes ordinairement utilisés en Europe et aux États-Unis n'ont posé jusqu'ici aucun problème réel là où seuls l'année et le mois sont indiqués, mais la situation va changer radicalement au cours des trente prochaines années. On peut se demander comment l'indication "0407" sera interprétée en l'an 2010.

Dans cette optique, il est hautement souhaitable d'abandonner les deux systèmes traditionnels et d'adopter la formule ISO.

Proposition

Il est proposé d'utiliser le mode ISO pour indiquer la date figurant sur la marque principale apposée sur les GRV.
